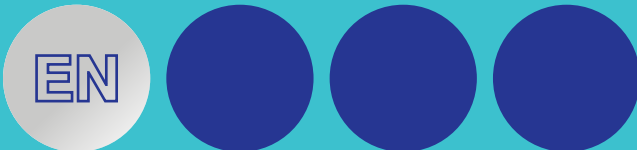




CALL FOR ENGAGEMENT TO END SEXISM IN THE ARTS



STATEMENT

Dans le sillage du mouvement #metoo, nous, artistes et personnes concerné.e.s par le milieu de l'art en Belgique, nous adressons à notre communauté afin d'aborder le sexisme et les abus de pouvoir dans nos situations de travail. Nous avons rassemblé des douzaines de témoignages de harcèlement et de discrimination révélant l'oppression systémique au sein des activités artistiques en Belgique. L'ensemble de nos expériences démontre que la pratique d'abus de pouvoir n'est pas seulement récurrente, mais systématique.

À celles qui ont parlé : nous vous entendons, nous vous croyons et nous sommes à vos côtés.

En signant cette déclaration nous manifestons notre solidarité au mouvement mondial pour mettre fin aux harcèlements, violences, discriminations et abus de pouvoir.

VOUS TRAVAILLEZ DANS LE DOMAINE DE L'ART ET VOUS ÊTES CONFRONTÉ.E.S AU HARCÈLEMENT (MORAL, SEXUEL, ETC.), OU À UNE AUTRE FORME DE VIOLENCE : QUE FAIRE ?

1. QUE VOUS POUVEZ FAIRE VOUS-MÊME ?

Pouvoir agir seul.e dépend entièrement de la situation. Si la personne en question vous met mal à l'aise, si son comportement est déplacé et si vous vous sentez en mesure de lui communiquer cela directement : faites-le !

Dites à cette personne que sa manière d'agir ou de parler est inacceptable. Expliquez-lui pourquoi son comportement est problématique. Donnez-lui du temps pour répondre. Présentez cela comme l'occasion d'un changement. Communiquez clairement ce que vous voulez voir changer. Recevoir des excuses et voir que cette personne souhaite changer sont-ils suffisants pour vous ? Pouvez-vous ou non travailler à nouveau avec cette personne ? Ressentez-vous le besoin d'inclure une tierce personne à cette conversation ?

Nous vous encourageons à parler avec un.e collègue de confiance au cours de ce processus. Cette personne peut vous conseiller et vous soutenir.

2. SI VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE FACE CE PROBLÈME VOUS-MÊME

Certains problèmes peuvent être résolus à travers un échange en tête-à-tête, ce-pendant d'autres cas de harcèlement sont trop graves ou complexes pour agir seul.e. et requièrent l'aide et le soutien d'une organisation externe. S'il s'agit de violence physique il faut tout d'abord consulter un.e médecin. Sachant que beau-coup d'artistes travaillent en indépendants et sont engagé.e.s par des institutions seulement pour de courtes durées, il faudra évaluer différentes options en fonction du contexte de travail.

Si votre travail est lié à une organisation ou institution, il est conseillé de parler avec la personne responsable (chef.fe du projet, employeur.euse, directeur.trice de ce lieu, etc). Il y a certainement une personne préposée à ce type de questions. Il peut s'agir d'une personne de confiance, un.e conseiller.ère spécialisé.e en pré-vention des transgressions psychosociales ou d'un service extérieur. Il est écrit dans le code du travail que les coordonnées de ces personnes ou services doivent être disponibles. Les travailleurs temporaires doivent également recevoir ces informations et pouvoir profiter des aides en question. Lors de ces échanges la personne que vous rencontrez doit commencer par vous écouter. Ensuite, vous pouvez ensemble élaborer un plan d'action.

Si vous travaillez avec SBK ou BSA (Bureau Social des Arts; e.g. T-interim, SMart) vous devez pouvoir compter sur leurs procédures internes.

Si vous êtes membre d'un syndicat vous pouvez le contacter directement et de-mander conseil, surtout si les entretiens que vous avez eus avant se sont avérés peu ou pas utiles ou vous ont mis mal à l'aise. Les syndicats peuvent agir comme médiateurs externes et vous fournir une aide et un soutien juridiques.

3. VOUS SOUHAITEZ PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE DE FAÇON ANONYME AVEC LA COMMU-NAUTÉ ARTISTIQUE ?

Il existe sur Facebook plusieurs groupes (privés) qui fonctionnent comme des plateformes pour soutenir les personnes confrontées au harcèlement dans les milieux artistiques. En fonction de votre lieu de résidence, ENGAGEMENT peut vous mettre en contact avec une communauté en ligne près de chez vous. Si vous voulez lancer votre propre groupe sur Facebook, ENGAGEMENT peut vous four-nir des informations et vous soutenir. Pour plus de détails vous pouvez écrire à contact@engagementarts.be

4. VOUS SOUHAITEZ PARLER À QUELQU'UN EN DEHORS DU CONTEXTE PROFESSIONNEL ?

La situation a à voir avec une violence physique ?

- il faut d'abord consulter un médecin

Si vous vous préférez parler anonymement :

- appelez le **0800/98.100** (francophone)

Si vous voulez parler anonymement à un.e artiste bénévole :

- écrivez à **contact@engagementarts.be**
(francophone/ anglophone/néerlandophone)

Contactez une organisation spécialisée dans l'aide aux victimes de harcèlement sexuel et de violence physique :

- www.seksueelgeweld.be** (franco/néerlandophone)
- www.cawbrussel.be** (néerlandophone)
- www.sosviol.be** (francophone)



[engagementarts.be](https://www.engagementarts.be)